

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

MACHAULT

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 26 mars 2009	prescrite le : 12 décembre 2016
arrêtée le : 2 septembre 2010	arrêtée le : 15 mai 2019
approuvée le : 1er décembre 2011	approuvée le : 15 janvier 2020
modifiée le : 11 mars 2015	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.

**ANNEXE
SANITAIRE
ASSAINISSEMENT
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme

EU-RÉAL

hôtel entreprises, rue Marchant 77250 BUCHELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
15 janvier 2020

COMMUNE DE MACHAULT
PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE "ASSAINISSEMENT"

I - DONNÉES GÉNÉRALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : la Commune de Machault fait partie de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux qui est dotée de la compétence assainissement.

Cela consiste à collecter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales produites dans la commune et aussi à contrôler les installations d'assainissement autonome.

Mode d'exploitation : la CCBRC a confié à la société Véolia eau l'exploitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration.

B - Population :

Population actuelle : 771 habitants (en 2013)
 Population future : 1 000 habitants en 2030.
 Besoins en jour de pointe : 150 m³/jour (sur une base de 150 l / habitant / jour).

Population légale 2016 de la commune, en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
785	7	792

II - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

A - Ouvrage de traitement collectif

• Historique

La STEP de Machault a été initialement mise en service en décembre 1980. Devenue aujourd'hui obsolète, la CC a décidé de construire une nouvelle station performante et réglementaire qui traitera les eaux usées des communes de Machault, Pamfou et Valence-en-Brie.

• Fonctionnement :

La station d'épuration de Machault dispose d'une capacité de 600 équivalents-habitants pour un volume journalier de 90 m³.

La filière de traitement est de type boues activées – aération prolongée. En 2018, le fonctionnement de la STEP était qualifié de BON. Le milieu récepteur des eaux est le ru de la Vallée de Javot. Les boues sont principalement réutilisées pour l'agriculture (près de 80 %).

Sources : www.services.eaufrance.fr/donnees/service/153026

Nom de l'ouvrage	Code Sandre	Capacité nominale Equivalents-Habitants	Commune d'implantation	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
STEP de Machault	037726601000	600		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Vallée de Javot (Eau douce de surface)

Epurateur :

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	100 %	sans anomalie apparente			
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la réglementation européenne	100 %	sans anomalie apparente			


B - Réseau :

Le réseau d'assainissement de la commune est majoritairement unitaire (75% du linéaire), ce qui implique la collecte importante d'eaux claires météoriques. La longueur totale du réseau est d'environ 4,3 km.

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	11 unité	sans anomalie apparente			
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95 points	sans anomalie apparente			

Nota Bene : les données du tableau ci-dessus concernent l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

C – Assainissement non collectif :

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100 -	sans anomalie apparente			
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	19,4 %	sans anomalie apparente			

Nota Bene : les données du tableau ci-dessus concernent l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

Indicateurs du service – 2019

- Tarifs et abonnés

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
D201.0	Nombre d'habitants desservis	13 158 hab	sans anomalie apparente			
D204.0	Prix TTC du service au m ³	2,62 €/m ³	sans anomalie apparente			

Nota Bene : les données du tableau ci-dessus concernent l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

IV - DISPOSITIONS ENVISAGÉES

- Mise en conformité des filières d'Assainissement Non Collectif existantes avec l'aide du SPANC.
- Construction d'une nouvelle station d'épuration qui traitera les effluents des communes de Machault, Pamfou et Valence-en-Brie.

*

* *

Commune de MACHAULT

Carte de Zonage pour l'assainissement des Eaux Usées

Vue générale de la commune
(extrait carte IGN 2416E)

ECHELLE 1/20.000e

Dossier d'enquête publique
établi en juin 2006 par

TEST INGENIERIE

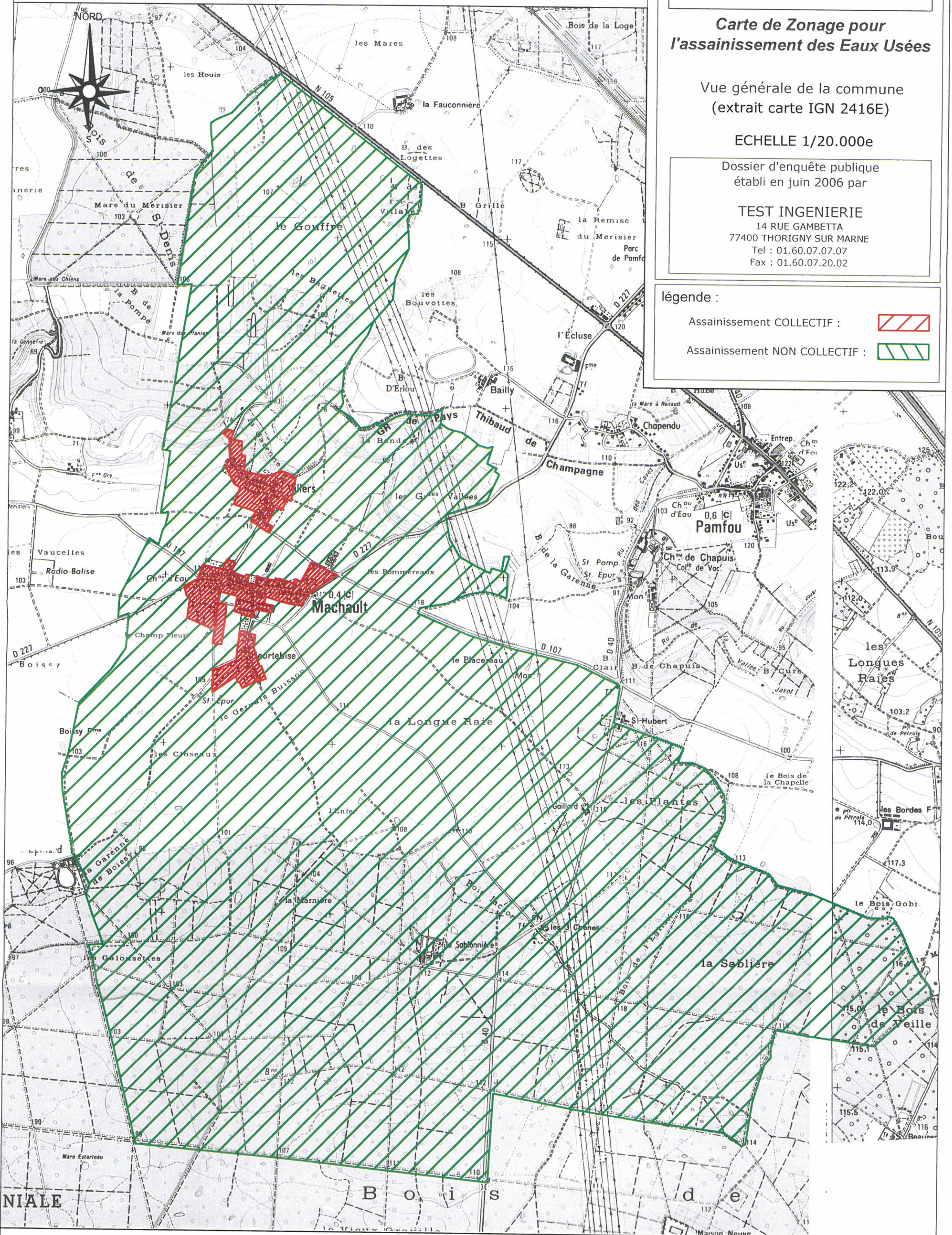
14 RUE GAMBETTA
77400 THORIGNY SUR MARNE
Tel : 01.60.07.07.07
Fax : 01.60.07.20.02

légende :

Assainissement COLLECTIF :



Assainissement NON COLLECTIF :



Commune de MACHAULT

Carte de Zonage pour l'assainissement des Eaux Usées

Bourg, hameau de Villiers
et hameau de Heurtebise
Plan cadastral

ECHELLE 1/4.000e

Dossier d'enquête publique
établi en juin 2006 par

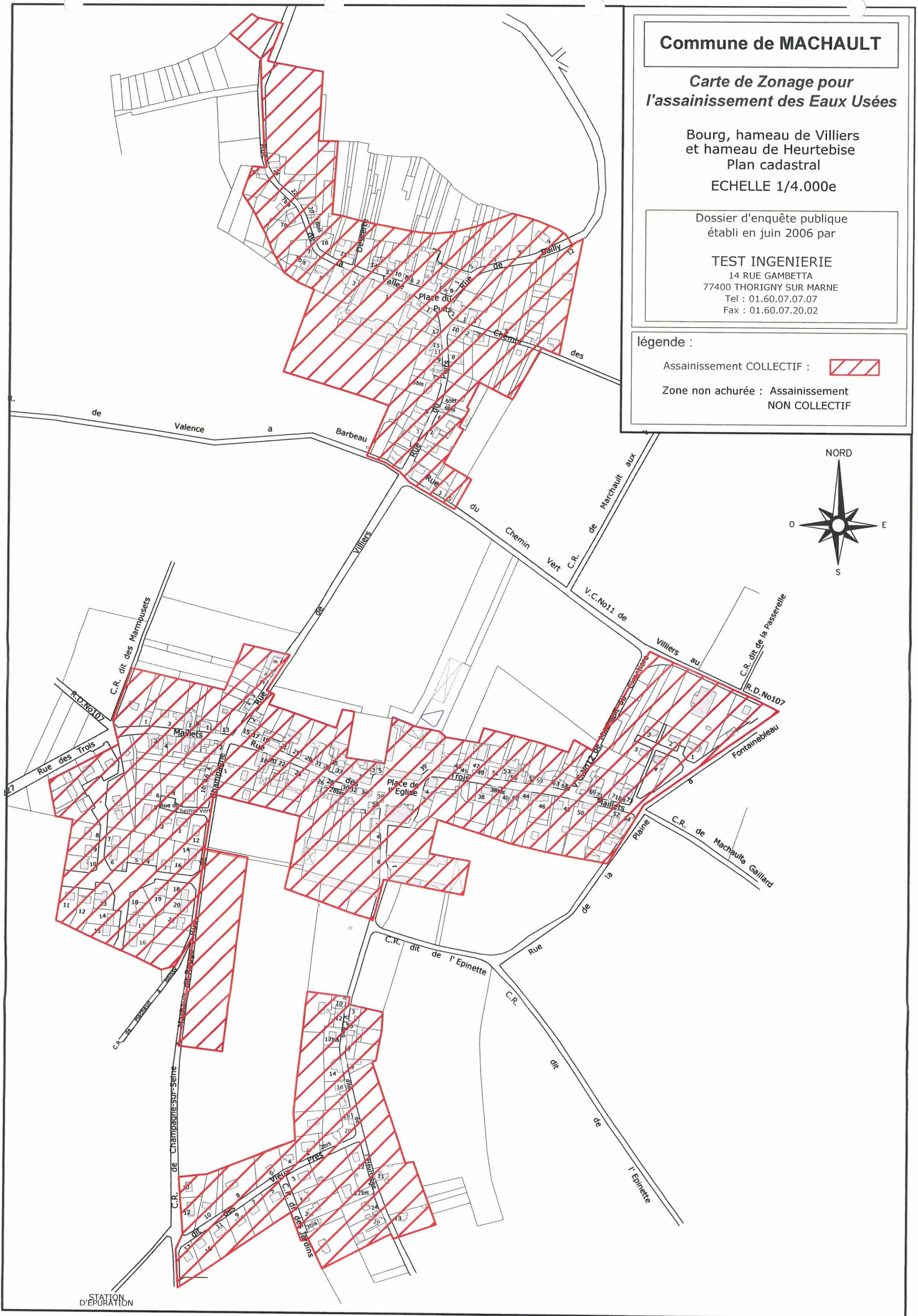
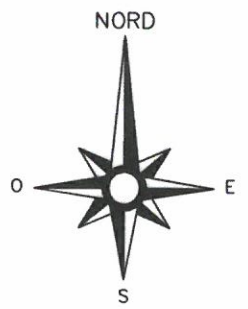
TEST INGENIERIE

14 RUE GAMBETTA
77400 THORIGNY SUR MARNE
Tel : 01.60.07.07.07
Fax : 01.60.07.20.02

légende :

Assainissement COLLECTIF : 

Zone non achurée : Assainissement
NON COLLECTIF



Commune de MACHAULT

Carte de Zonage pour la gestion des Eaux Pluviales et de ruissellement

Vue générale de la commune
(extrait carte IGN 2416E)

ECHELLE 1/20.000e

Dossier d'enquête publique
établi en juin 2006 par

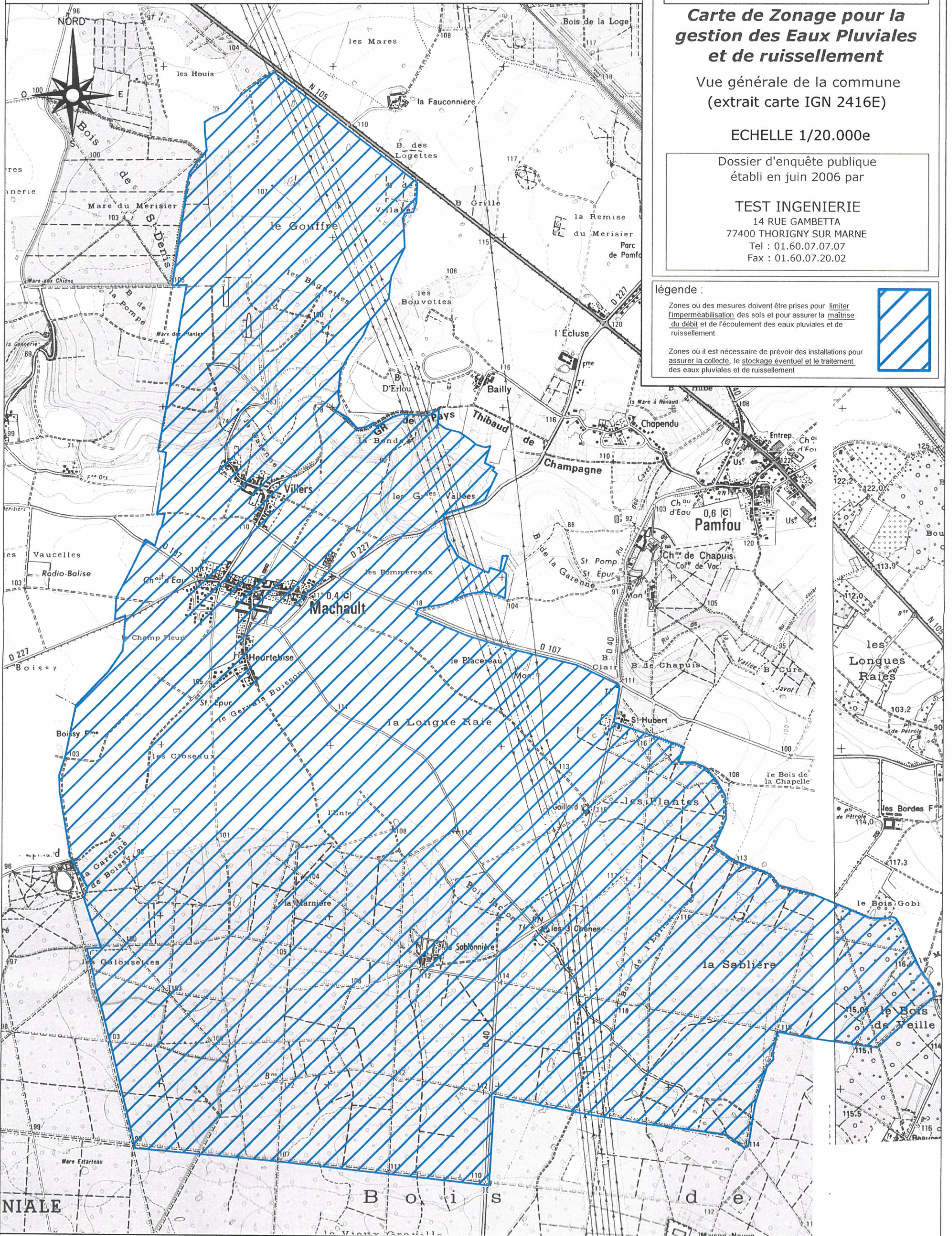
TEST INGENIERIE

14 RUE GAMBETTA
77400 THORIGNY SUR MARNE
Tel : 01.60.07.07.07
Fax : 01.60.07.20.02

légende :

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement



NIALE

B o i s

d e